MARS 2019

QUALITÉ DE L'EAU
Bassin versant de l'Aber Wrac'h

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE 1985-2018
À LA PRISE DEAU DE BANIGUEL - KERNILIS (Suivi ARS, analyses bimensuelles)

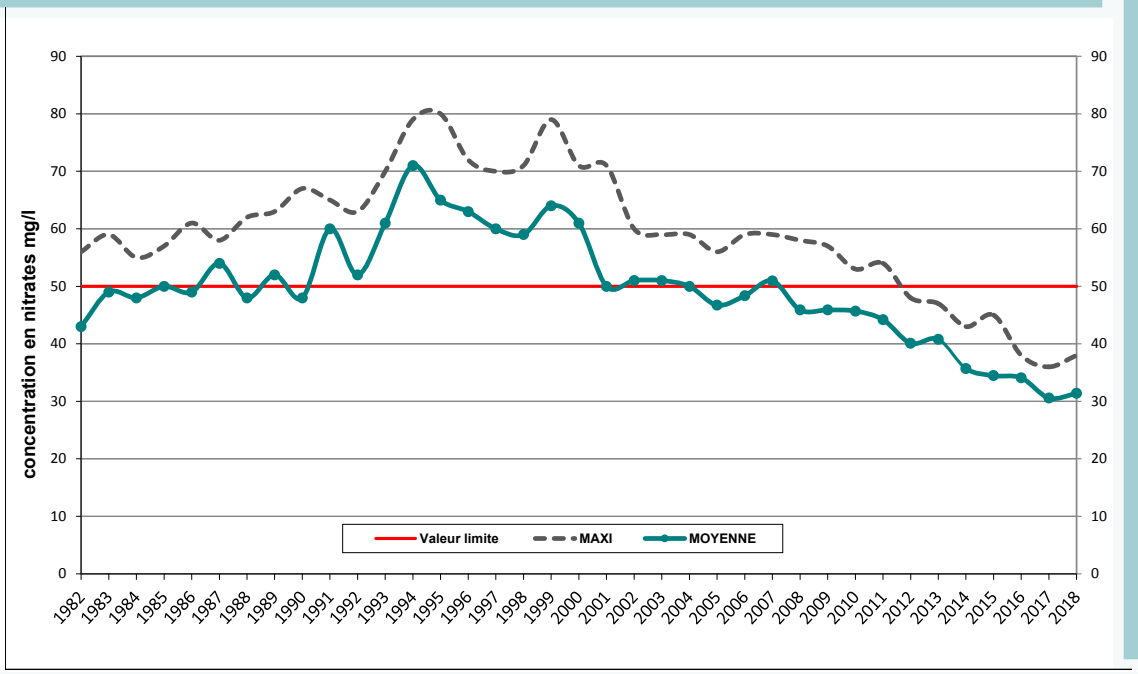

RAPPEL REGLEMENTAIRE
Moins de 18 jours de dépassement par an des 50 mg/l de nitrates (NO_3) dans l'eau de rivière avant son traitement en usine.

- Le suivi réalisé par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, est le suivi officiel pris en compte,
- Deux analyses sont réalisées par mois,
- En 2018, la concentration moyenne en nitrates était de 31,4 mg/l, avec un maximum de 38 mg/l.

ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE NITRATES (mg/l) 2018
À LA PRISE D'EAU DE BANIGUEL - KERNILIS (Suivi SUEZ, analyses journalières)

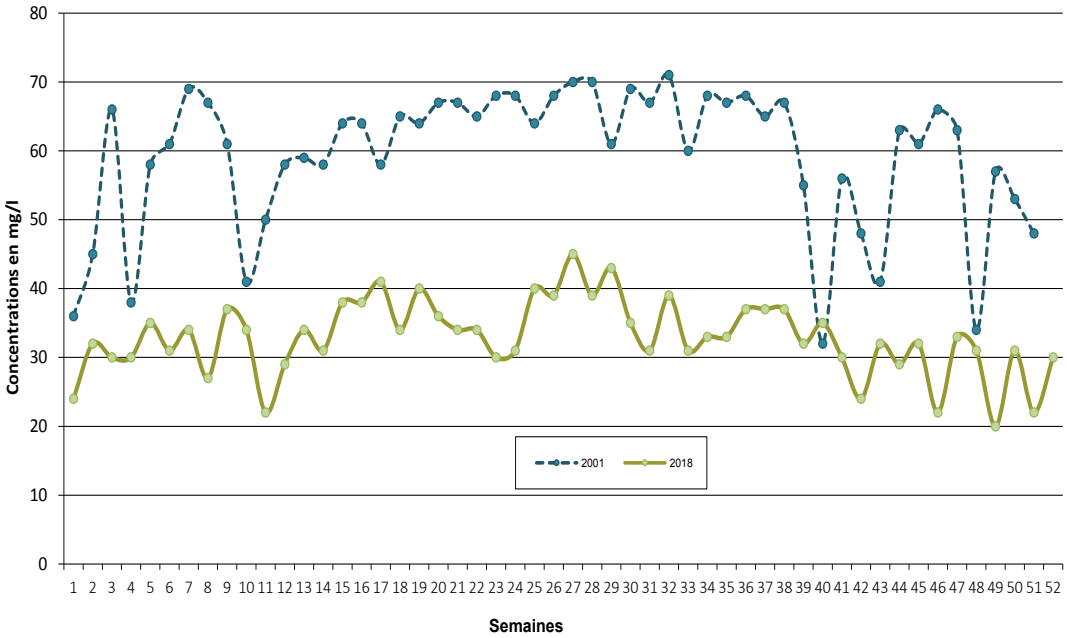

RÉSULTATS 2018
(comparés à ceux de 2001 : 1ère année d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau)

- Aucun jour de dépassement constaté
- 100% de conformité à la prise d'eau
- Une moyenne de 31,8 mg/l avec un maximum de 45 mg/l (suivi journalier SUEZ)

Syndicat des Eaux du Bas-Léon
Contact : Clément LE JEUNE 02 98 30 75 24 / 06 88 05 77 48
cre.basleon@orange.fr

Bas-Léon SAGE

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

SUIVI PHYTOSANITAIRE EN PÉRIODE À RISQUE (après 10 mm de pluie en 24h)

ZOOM SUR LE GLYPHOSATE ET SA MOLÉCULE DE DÉGRADATION L'AMPA 2017 / 2018

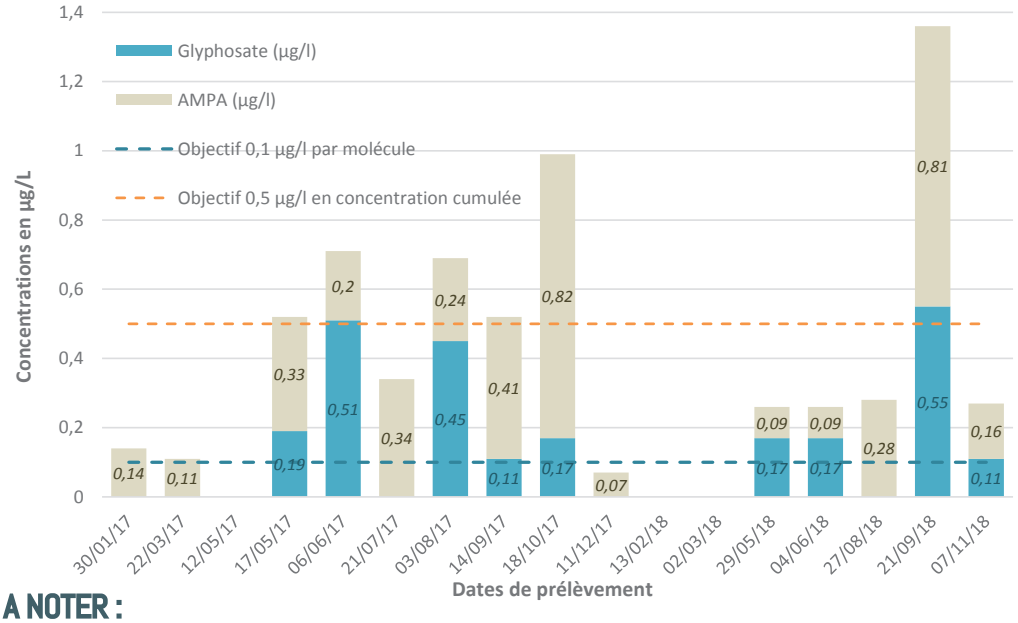

A NOTER :

La Loi Labbé est entrée en vigueur au 1er janvier 2019 pour les particuliers : **l'achat, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires sont désormais interdits**. Les produits de bio-contrôle, à faible risque et ceux homologués en Agriculture Biologique leur restent accessibles et autorisés.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Dans l'eau de rivière *(«eau brute»)* :

max. 2 µg/l par molécule détectée
max. 5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées

Dans l'eau potable

max. 0,1µg/l par molécule
max. 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules

Objectif du bassin versant : Respecter les normes «eau potable» dans l'eau brute

En 2018 :

- 7 campagnes de prélèvements réalisées au Mingant (Lanarvily) après pluie (60 molécules recherchées)
- 27 molécules différentes détectées dont 11 ayant dépassé au moins une fois les 0,1 µg/l,
- **Concentration cumulée maximum détectée le 4 juin 2018 avec 2,14 µg/l** *(21 molécules retrouvées)*

AUTRES MOLÉCULES DÉTECTÉES EN 2018

		ORIGINE (AGRICOLE / COLLECTIVITÉS / PARTICULIERS)	USAGE
MÉTOLACHLORE	3 détections, dont une au-dessus des 0,1 µg/l : **0,35 µg/l** en juin		*Désherbant maïs*
BOSCALID	2 détections au-dessus des 0,1 µg/l : **0,18 µg/l et 0,17 µg/l** en mai et juin		*Fongicide agricole*
PROPAMOCARB	2 détections au-dessus des 0,1 µg/l : **0,34 µg/l** en juin		*Fongicide multi-acteurs, essentiellement utilisé pour lutter contre le mildiou*
TEBUCONAZOLE	2 détections dont une au-dessus des 0,1 µg/l : **0,12 µg/l** en mai		*Fongicide multi-acteurs*
ACLONIFENE	2 détections dont une au-dessus des 0,1µg/l : **0,22 µg/l** en mai		*Désherbant herbicide*
DIMETHOMORPHE	2 détections dont une au-dessus des 0,1 µg/l : **0,45 µg/l** en mai		*Fongicide agricole*

A NOTER :

- L' **ATRAZINE** *(et sa molécule de dégradation - Atrazine Déséthyl)*, désherbant maïs interdit depuis 2003, est toujours fréquemment détectée, à des concentrations toutefois faibles (< 0,05 µg/l),
- Le **DICHLOROBENZAMIDE**, molécule issue de la dégradation du DICHLOBENIL interdit depuis 2009, a été détecté à des concentrations cependant faibles. Il provient d'herbicides essentiellement non agricoles, la plupart étaient homologués pour l'entretien des plans d'eau, arbres et arbustes, rosiers,
- Le **MÉTALDÉHYDE** a été détecté en septembre 2018 : molécule issue des anti-limaces.

Syndicat des Eaux du Bas-Léon
Contact : Clément LE JEUNE 02 98 30 75 24 / 06 88 05 77 48
cre.basleon@orange.fr

Bas-Léon SAGE

Syndicat des Eaux du Bas-Léon